

Le 19 juin 2026

Monsieur Jérôme STEFFE  
Maire de Cestas

à

Mmes et MM. les parents  
des élèves des écoles

Affaire suivie par : [affaires.scolaires@mairie-cestas.fr](mailto:affaires.scolaires@mairie-cestas.fr)

Réf : SERVICE EDUCATION JEUNESSE/A. FAVARD/2026/N°21

Objet : Dispositions relatives à la gestion d'un épisode de fortes chaleurs dans les écoles

Mesdames, messieurs les parents des élèves de la commune de Cestas,

Les conditions météorologiques actuelles de fortes chaleurs affectent les conditions de vie scolaire de toutes les personnes (enfants et adultes) travaillant dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Cette situation exceptionnelle conduit tous les services de la vie scolaire à se mobiliser pour adapter des pratiques et prendre des dispositions permettant d'assurer un mieux-être pour les enfants scolarisés dans des établissements rendus inconfortables par la très forte chaleur.

Je souhaitais vous informer des dispositions prises par les services municipaux :

- Les enseignants des écoles maternelles sont invités à utiliser les salles climatisées dédiées dans chaque école par rotation (salle de motricité ou salle de restauration),
- La fonctionnalité des stores et des rideaux occultants est opérationnelle dans tous les établissements,
- Le personnel municipal procède au renouvellement de l'air le matin à la prise de service,
- Les activités physiques et sportives sont suspendues jusqu'à la fin de la période de forte chaleur. Seules les séances sportives à la piscine municipale sont maintenues.
- Les personnels municipaux sont sensibilisés à la prise en compte des difficultés des enfants et ont pour consigne de leur permettre de s'hydrater et de se rafraîchir. Ils apportent leur savoir-faire au service des enseignants dans les situations de soin aux jeunes enfants. Les enseignants disposent de brumisateurs pour rafraîchir les élèves.
- Les activités calmes sont privilégiées aux heures chaudes.
- Les menus ont été adaptés pour la semaine du 22 au 26 juin autant que possible.
- Des dispositions particulières sont prises pour renforcer les mesures d'entretien et d'hygiène des locaux sensibles au risque de toxi-infection alimentaire (locaux de restauration réfectoire et sanitaires).

- Le dialogue entre les directeurs des écoles et notre service Education est renforcé pour répondre à toute modification d'organisation de service dans les meilleurs délais.

Dans un communiqué adressé aux directeurs des écoles, le ministère de l'Éducation Nationale a indiqué que « dans les zones concernées par les fortes chaleurs, une bienveillance particulière sera observée pour les familles qui souhaitent garder, à titre exceptionnel, leurs enfants à la maison ».

L'équipe municipale et moi-même accompagnons cette décision. J'ai pris des dispositions pour que toute absence d'un enfant aux services périscolaires réservés du 22 juin au 26 juin Inclus (centre de loisirs, restauration, accueil du soir) ne soit pas facturée. Le service de la régie municipale procédera aux corrections dans les prochains jours.

Nous restons mobilisés et attentifs avec les services de l'Éducation Nationale pour adapter nos actions en fonction de l'évolution de la situation dans les établissements de la commune.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Jérôme STEFFE

